

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
BOISSY-SOUS-SAINT YON

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 6 octobre 2022	L'an deux mille vingt deux Le treize octobre,
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> 6 octobre 2022	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur SAADA Raoul, Maire.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Étaient présent(e)s</b> : M. SAADA Raoul – M. PICHON Jean-Marc – Mme MOUNOURY Aurélie – M. FAUCHE Fabien – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. IBOUADILENE Francis – M. GAUTHIER Dominique – M. DA SILVA Frédéric – Mme MOAL Sylvie – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédéric – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – Mme COURTOIS Cécile – M. GOFF Jullian – M. DORIZON Maurice – Mme PEDRONO Anne-Marie – M. LION Robert – M. TISCHENBACH Thierry.
EN EXERCICE : 27	
PRESENTS : 19	<b>Absent(e)s représenté(e)s</b> : M. LOURS Xavier – M. REYNAUD Max – M. AURTENECHÉ Michel – Mme SCACCHI Anne – Mme LEROMAIN Nadège.
VOTANTS : 24	<b>Absent(e)s non représenté(e)s</b> : Mme BONNASSEAU Patricia – Mme HEMON Alexandra – Mme BILIEU Carine.
	Madame CAZADE-SAADA Claire a été désignée secrétaire de séance.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION A TITRE GRACIEUX  
D'UN LOCAL COMMUNAL POUR LE REPAIR CAFE**

Il est rappelé que le concours des idées citoyenne 2021 a été remporté par l'Association Deux mains des Idées avec le projet d'implantation d'un Repair Café. Ce projet nécessitait la fourniture de matériel et la mise à disposition d'un local pour abriter les permanences du Repair Café. Le matériel a été fourni et il a été décidé de mettre une partie des anciens services techniques à la disposition du Repair Café pour y exercer ses activités. Des travaux d'aménagement du local ont été effectués à cet effet. L'inauguration du Repair Café aura lieu le 8 Octobre 2022.

Il est donc proposé la signature de la présente convention régissant les conditions de mise à disposition à titre gracieux de ce local communal.

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune de développer des initiatives citoyennes en rapport avec le développement durable,

**CONSIDERANT** que le projet Repair Café, lauréat de l'édition 2021 des Idées Citoyennes prévoyait la nécessité pour l'association d'avoir à disposition un local permettant l'exercice de son activité,

**CONSIDERANT** l'engagement de l'association « Deux mains et des idées » de respecter les éléments décrits dans la convention de mise à disposition annexée,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission,

**Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** la mise à disposition du local situé avenue de Béchevret à l'association « Deux mains et des idées » conformément à la convention annexée,

**AUTORISE** le Maire à signer cette convention de mise à disposition et tout autre document utile à l'application de la présente,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20221013-DEL2022-056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2022

Affichage : 13/10/2022



Le Maire,

Raoul SAADA

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.